

Les activités physiques de pleine nature (APPN) permettent de vivre des expériences individuelles et collectives porteuses de nombreux apprentissages. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer une activité sportive en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge.

Notre académie offre une diversité d'environnements qui sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que les expériences qu'offrent les APPN soient osées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.

Dans ce cadre, la circulaire n° 2017075 du 19/04/2017 reprecise les exigences de sécurité attendues dans l'enseignement des activités de pleine nature. Elle invite également chaque académie à établir des protocoles de sécurité adaptés aux caractéristiques qui sont les siennes tant d'un point de vue environnemental qu'en termes de public scolaire accueilli. Ces protocoles académiques ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif d'enseignement. Ils feront l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Quelle que soit l'activité support nous souhaitons rappeler à tous les professeurs qui s'engagent sur l'enseignement des APPN les recommandations incontournables suivantes :

-la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : partir - revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.

Pour l'enseignant, il peut s'agir par exemple de renoncer à la sortie en raison d'une météo défavorable et, pour l'élève, de renoncer dans l'instant à un itinéraire envisagé, s'il est jugé trop risqué ou dangereux.

-il apparaît indispensable de distinguer des niveaux d'engagement différents, au regard de la charge émotionnelle et sécuritaire qui pèse sur le pratiquant.

-l'enseignant doit s'organiser pour garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables. Elles ne peuvent être déléguées, et ainsi de façon constante, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité.

## Avant la première sortie

### Pré-requis

- tous les élèves doivent, avoir validé leur **ASNS** (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) ou leur **Pass-Nautique (note de service du 28 février 2022 parue dans le BO n°9 du 3 mars 2022)**.

### Taux d'encadrement maximum

**1 pour 8**

### Organisation

- **Avoir informé le Chef d'établissement** du projet d'enseignement en ayant précisé les dates, les lieux nombre d'élèves et les itinéraires.

- **Avoir informé l'autorité municipale** du projet, des dates et lieux d'implantation et s'assurer qu'il n'y ait pas d'interdiction de pratique du surf sur les plages qui seront utilisées.

- **Avoir défini** un protocole d'alerte des secours.

### Lieu de pratique

- **Avoir effectué un repérage du lieu de pratique, connaître :**

- les risques spécifiques du lieu de pratique
- les règles de pratiques locales
- le fonctionnement de la structure partenaire éventuelle
- les zones interdites ou ayant des réglementations particulières
- **Choisir et baliser** la zone de pratique du surf avec des repères bien visibles sur la plage.
- **Identifier un point de ralliement** (à proximité immédiate du sac étanche).

### Conditions de pratique connaître pour prendre des décisions :

- la configuration du plan d'eau (visibilité, obstacles, hauteur d'eau, distance, courants...)
- les marées (courants, zones découvertes) : heures de marées haute - basse, impact sur la topographie des lieux (distance bord de mer - centre nautique)

- Connaître la qualité des eaux de baignade :

<https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html> ou sur le site des mairies.

### Conditions météorologiques

- Le jour précédent la sortie ou le matin même, **s'assurer des conditions météorologiques** (orientation, force du vent, température, etc.) en particulier les BMS - Bulletins Météo Spéciaux,

**Par temps d'orage, l'encadrant veille à faire respecter l'interdiction de surfer à l'ensemble des participants.**

### Matériel

- **Vérifier l'état du matériel** avant le départ sur la plage.
- **Vérifier le sac de sécurité** : trousse de secours, téléphone étanche, numéros d'appel urgents.
- Des **balises** (flammes ou plots) seront positionnées sur la plage afin de délimiter la zone de pratique.

### Choix du matériel pédagogique adapté en fonction du niveau des pratiquants et des conditions

- Planches en mousse ou à nez arrondi sont à privilégier pour les débutants (attention aux « nose » pointus et aux dérives coupantes).
- Epaisseur de combinaison adaptée.
- Diamètre du leash adapté au poids de la planche (privilégier leash de gros diamètre).
- Refuser d'utiliser un support qui ne serait pas en état.

### Téléphone

**Vérifier la couverture radio ou téléphonique** : s'assurer de la connexion

Placer les numéros d'urgence dans la mémoire du téléphone de l'enseignant. Ce téléphone doit être à portée et protégé dans une pochette étanche. Numéros à mémoriser : 196 (secours en mer), 112.

## Pendant la sortie

### Équipement de l'enseignant

équipé d'un matériel spécifique à l'activité pour pouvoir intervenir rapidement à savoir : une combinaison, une planche, ou bouée tube et palmes.

- prévoir un leash de secours

### Équipement des élèves

Le port de combinaison est obligatoire.

Les élèves porteront un lycra de couleur afin de bien les repérer dans l'eau.

Le support proposé sera adapté au niveau du surfeur et aux conditions de mer.

Surf avec leash (sans coupure, entaille, marque d'usure...)

Bodyboard avec leash et palmes.

### Consignes de sécurité

Avant l'entrée dans l'eau, un point est fait avec les élèves sur :

- Les conditions météo (vent, tailles de vagues, courants, dangers potentiels...)
- Le code de communication est établi clairement pour orienter les élèves dans l'eau et les rappeler si besoin.
- Les principes sécuritaires inhérents à la pratique sont énoncés :
  - \* surfer dans la zone délimitée,
  - \* respecter l'espace entre chaque surfeur (5m minimum),
  - \* répondre aux gestuelles sécuritaires des encadrants,
  - \* se protéger en cas de chute.

Les élèves débutants resteront avec de l'eau à la taille.

Les élèves en perfectionnement pourront passer la barre et aller dans une zone où ils n'ont pas pied (l'accord préalable de l'enseignant responsable est indispensable)

Les élèves sont systématiquement comptés avant, pendant et en fin d'activité.

- Identifier le niveau de pratique préalable des élèves dans l'activité ainsi que tout cas particulier (phobie, stress, angoisse liés au milieu aquatique).

- Vérifier que l'élève est apte à nager en eau de mer. (Ex : 5' de body surf au bord en début de première séance.)

- Réduire la zone de pratique si nécessaire afin de pouvoir contrôler visuellement les élèves. Ce contrôle visuel s'exerce sur l'ensemble du groupe le plus souvent possible.

Les élèves doivent être formés à la conduite d'urgence : « que faire si je sors de la zone de pratique ? »

La leçon comporte des moments de retours à la plage de tous les élèves, moments servant à la régulation et au comptage régulier.

Énoncer très clairement les règles de sécurité et s'assurer qu'elles soient bien comprises de tous les élèves, **notamment les signaux de sécurité et de retour à terre.**

**Un code de communication** est à construire avec les élèves.

**Signalétique d'urgence : sifflet et bras en croix = je sors de l'eau.**

**Si blessure faire sortir l'ensemble du groupe de l'eau puis Protéger Alerter Secourir.**

## Après la sortie

L'enseignant veille à ce que tous les élèves soient sortis de l'eau.

L'enseignant est le dernier à quitter la plage.

Rincer et désinfecter les combinaisons, lycras.

**La fiche de l'encadrant à avoir sur soi**  
**Check list SURF DES MERS**

Les questions à se poser. Est-ce que :	OUI	NON
Mes élèves ont validé leur ASSN ou leur PASS NAUTIQUE ?		
Mes élèves sont équipés combinaison, chasuble, planche et leash ?		
J'ai vérifié que mes élèves sont aptes à nager en eau de mer ?		
Mes élèves connaissent bien le code de communication établi ?		
J'ai analysé les lieux et les conditions de pratique ?		
J'ai les N° de téléphone des secours ?		
J'ai mon téléphone portable chargé?		
J'ai pris connaissance du PASS ?		
Je suis informé que j'engage mes responsabilités?		

Nom	Prénom	Contre-indication médicale
Numéro du responsable		

